



Le bureau de la Mairie

Mairie de Bussière-Boffy



87330 Bussière-Boffy

BUSSIÈRE-BOFFY

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 15
Janvier 2014

Madame, Monsieur,

Vous avez dû trouver dans votre boîte à lettres une feuille de chou de couleur verte et farcie d'inexactitudes et de contre-vérités. Le « collectif d'anonymes » a encore frappé.

Que faut-il retenir de ce « galimatias » que :

1°- Les bureaux de la mairie ont été envahis le 10 janvier en dehors des heures de service et que le personnel a été séquestré pendant 1 heure,

2°- Le rapport du commissaire enquêteur est disponible à la mairie pendant 1 an... ! Aussi, le 10 ou le 13 janvier, cela n'avait AUCUNE IMPORTANCE,

3°- Nous avons décidé de porter plainte pour occupation illégale d'un bâtiment du domaine privé de la commune en dehors des heures de service et de la séquestration du personnel qui avait déjà fait son temps de travail et aspirait au repos.

Il est vrai que ce collectif dont nous connaissons la tête pensante (si l'on peut dire) se conduit toujours comme un enfant gâté. Oisif, il a le temps.

Bien entendu, au coup de sifflet de la tête pensante, les toutous de service : Le Populaire du Centre et FR3, spécialistes du scoop dans la rubrique « chiens écrasés » étaient là.

Conformément à la loi, le conseil municipal prend dans le rapport du commissaire enquêteur, ce qu'il estime en accord avec les orientations prévues dans le P.L.U.

Enfin, nous demandons à la « tête pensante » qui a eu en pâture une copie du fameux rapport, qu'il doit 7 € (en espèces ou par chèque à l'ordre du trésor public) à la régie communale.

Le Maire.

PS : Le dossier définitif du PLU a été accepté par le Conseil Municipal le 17 janvier 2014 et sera adressé à la Préfecture de la Haute-Vienne avant fin janvier.